

Institut National des Formations Notariales – site de Poitiers

Téléport 4 – avenue Thomas Edison
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL

☎ 05 49 49 42 55

Imndetours-formationcontinue@orange.fr

Centre-formation-notaire.fr

A Chasseneuil, le 15 janvier 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à une nouvelle journée de formation ouverte aux notaires et aux collaborateurs qui aura lieu le **19 février 2019** à partir de **9h au MERCURE DE TOURS SUD** – parc des Bretonnières, allée André Malraux, 37300 JOUE LES TOURS et qui sera animée par :

Madame Nathalie BERNARD

Et qui aura pour thème :

« ELAN et la pratique notariale »

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de **210,00 €** (l'INFN – site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN – site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,

Catherine OGIER
Directrice INFN – site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

- Formation 19 février 2019 au Mercure Tours Sud (Joué lès Tours) Madame Nathalie BERNARD

→	Inscription de Maître	Notaire à
→	OU de Mme/Mr Etude de Me	Fonction

N° de téléphone :

Adresse mail (impératif)

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : ci@notaires.fr

ELAN ET LA PRATIQUE NOTARIALE

PUBLIC CONCERNE

Notaires, Collaborateurs

OBJECTIFS

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Identifier les différentes mesures concernant le Notariat;
 - Adapter les actes en fonction de ces nouvelles règles;
 - Apprécier les conséquences de l'application des nouvelles mesures;
 - Conseiller les parties.
-

PREREQUIS

Fondamentaux en droit immobilier
Connaissance de la vente d'immeuble

MODALITES D'EXECUTION

Formation présentielle

CONTENU

I - Les règles d'urbanisme revisitées

Les opérations d'aménagements

- Les nouveaux instruments (GOU, PPA, OIN...);
- La transformation de bureaux en logements le bonus de constructibilité.

Le contentieux de l'urbanisme

- La simplification de l'acte de construire (lutter contre les recours abusifs, accélérer les procédures administratives, limiter la remise en cause des opérations réalisées conformément à un PC...).

Les documents d'urbanisme

- PLU illégal et résurrection momentanée du POS;
- Les précisions en matière de carte communale;
- L'assouplissement de la Loi Littoral.

Les nouvelles règles en matière de conformité

- Le droit de visite de l'administration et ses conséquences;
- L'avis consultatif de l'ABF.

Les droits de préemption

II -Les divisions foncières

- Le nouveau délai de rétractation accompagnant la PUV d'un lot de PA;
- La suppression des trois derniers alinéas de l'article L.442-9 du code de l'urbanisme;
- Le délai de cinq dit « de cristallisation des règles d'urbanisme »;
- L'extension de la procédure de modification à la majorité qualifiée;
- Les simplifications de la ZAC.

III - Les nouveautés concernant la vente d'immeuble

- Les modifications concernant les ventes en état futur d'achèvement;
- La vente d'un terrain à bâtir et la fourniture d'une étude de sol à l'acquéreur;
- Les constructions préfabriquées;
- Les précisions sur le champ d'application des assurances obligatoires en cas de travaux sur existant;
- La création d'un carnet numérique: la consommation énergétique des habitants.

IV - Les principales mesures en matière de location

- La création du bail mobilité;
- Le retour de l'encadrement des loyers;
- L'aggravation des contrôles et des sanctions concernant les locations meublées de courte durée;
- La dématérialisation du dossier de diagnostics

V - L'accessibilité et les personnes à mobilité réduite

- Le passage du seuil de 100% à 20% de logements adaptés;
- L'accessibilité au sein des logements « évolutifs ».

VI - Le renouveau de la copropriété

- Une nouvelle délimitation de l'application du statut de la Loi de 1965 (division de l'immeuble bâti existant, VEFA...);
- La précision des règles de gouvernance (délégations de vote, rôle du Syndic, du Conseil syndical et droits des copropriétaires, la prescription de l'article 42);
- Une définition légale du droit de jouissance privative;
- Le lot transitoire est un véritable lot de copropriété;
- Une meilleure gestion des copropriété en difficultés;
- Les dispositions suspendues à la prise d'ordonnance.

Formateur : Nathalie Bernard

Juriste consultante

XI-2018